

Quoi qu'il en soit, on ne sait pas très bien quelle serait la réaction des États-Unis à une initiative d'accord sectoriel de libre-échange avec le Canada. Même si le *Trade Act* de 1974 comporte une disposition autorisant le gouvernement américain à négocier un accord bilatéral de libre-échange avec lui, des accords sectoriels limités n'intéressent pas les États-Unis, car ils ne présentent pas des facteurs non économiques du genre de ceux qui les ont incités à accepter les deux précédents.

L'attitude des Américains pourrait changer radicalement si ces accords étaient proposés à titre de mesures transitoires en attendant un libre-échange bilatéral total. La question se trouverait ainsi placée dans un contexte plus vaste et pourrait leur paraître plus facilement acceptable.

M. William Eberle, haut fonctionnaire anciennement chargé du commerce américain, a dit au Comité que selon lui, il était temps que le Canada et les États-Unis se mettent à collaborer pour trouver des solutions communes à certains secteurs industriels. Ils pourraient pour cela avoir recours à des groupes ou à des commissions mixtes de recherche comprenant des hauts fonctionnaires et des représentants des industriels et des travailleurs. M. Eberle n'a pas établi directement de lien entre sa proposition et les accords sectoriels de libre-échange, mais il a indiqué par ailleurs que l'industrie chimique et celle des produits forestiers pourraient demander l'application d'un accord du genre de celui de l'automobile. Il semble en tous cas que la proposition visant à instituer des commissions mixtes d'enquête serait un bon moyen d'étudier la question si l'on décidait de s'orienter en ce sens.

c) Libre-échange multilatéral ou unilatéral

Au début du rapport du Conseil économique du Canada «Au-delà des frontières», qui se prononce en faveur du libre-échange multilatéral, on insiste sur le fait décisif que le Canada et l'Australie sont les seuls pays industrialisés qui n'aient pas accès à un marché de 100 ou 200 millions de consommateurs, et que l'échelle et la spécialisation de l'industrie sont des éléments critiques en regard de la compétitivité au niveau des coûts et des innovations technologiques. Selon ce rapport, si l'on supprimait les tarifs douaniers, les sociétés seraient contraintes de rationaliser leur production pour affronter la concurrence internationale. Elles pourraient obtenir des coûts unitaires moins élevés grâce à une spécialisation de la production et à des économies d'échelle.

En général, le niveau actuellement élevé des tarifs douaniers nuit manifestement aux industries secondaires canadiennes. S'ajoutant à la prépondérance des intérêts étrangers au Canada, (qui résulte elle-même de l'ancienne politique tarifaire), ces tarifs ont engendré ou maintenu une structure industrielle fondamentalement inefficace rassemblant des filiales tronquées qui produisent une gamme trop large de biens pendant des périodes de production trop courtes et pour un marché trop étroit. Les tarifs douaniers élevés actuellement en vigueur n'ont même pas pu protéger une bonne partie de ces industries une fois leur compétitivité entamée.

Pourtant, dans la conjoncture économique actuelle, le libre-échange multilatéral n'est pas une perspective réaliste. Aucun pays ne le préconise. Bien que de nombreux pays industrialisés se soient prononcés en faveur d'une libéralisation du commerce aux négociations de Genève, dans les faits, ils prennent des mesures protectrices